



ARRETE N° 2023 - 304

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Réservation Places de stationnement Hôtel « Les maisons de Léa » - Place Ste Catherine Samedi 15 Juillet 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de **Mme DECHANCE DELBARRE Héloïse**, afin, dans le cadre de l'organisation de son mariage, en l'Eglise Ste Catherine, de réserver 5 places de stationnement situées devant l'Hôtel « Les Maisons de Léa » - Place Ste Catherine, sauf la place réservée aux GIC-GIG, le Samedi 15 Juillet 2023, de 15h00 à 17h15,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Mme DECHANCE BELBARRE Héloïse est autorisée, dans le cadre de l'organisation de son mariage, à réserver 5 places de stationnement situées devant l'Hôtel « Les Maisons de Léa », Place Ste CATHERINE, sauf la place réservée aux GIC-GIG, le SAMEDI 15 JUILLET 2023, de 15h00 à 17h15.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Place Ste Catherine, devant l'Hôtel « Les Maisons de Léa », sauf place réservée aux GIC-GIG, à la date et horaires cités dans l'Article 1 et réservé pour le déroulement du Mariage.

ARTICLE 3 : Des barrières et des panneaux avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par les Services Techniques Municipaux (à confirmer auprès de Monsieur Sale au 02.31.89.17.63).

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et aux Demandeurs, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 10 Juillet 2023,

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire : **Felipé ALVAREZ**

